



CONVENTION



Entre

Et

AIR CORSICA

Aéroport Napoléon Bonaparte
B.P. 505
20186 AJACCIO Cedex 2

Représentée par Monsieur Pierre MURACCIOLE,
Président du Directoire

Le Comité d'Entreprise de la Société :

.....

Adresse :

.....

.....

Représenté par :,
Secrétaire.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La présente convention a pour objet de permettre à la société sus citée de diffuser auprès de ses adhérents les informations relatives à l'activité d'AIR CORSICA et de permettre la réservation et le paiement de vols à des conditions particulières plus avantageuses financièrement.

ARTICLE 1 : OBLIGATION D'AIR CORSICA

AIR CORSICA s'engage à accorder à l'Office sus cité une réduction de **5% à 40% consentie sur le tarif public HT** sur les vols exploités par la compagnie sur l'ensemble de son réseau. Cette réduction est applicable sur le tarif public hors taxes, hors tarifs promotionnels, hors tarif d'appel, hors tarif résident et plein tarif et s'applique uniquement dans le cas de **voyages privés** (non professionnel).

Réservation possible dès introduction des vols sur le site www.aircorsica.com.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DE L'OFFICE

Le Comité d'Entreprise s'engage à utiliser tous les moyens de communication dont il dispose pour diffuser exclusivement auprès des salariés de son entreprise les « informations » que lui transmet AIR CORSICA.

ARTICLE 3 : VALIDITÉ

La présente convention prendra effet à la signature de cette dernière et prendra fin le 31 Décembre 2025.



ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement Européen 2016/679 qui est entré en vigueur le 28/05/2018, Air Corsica protège vos données personnelles. Aussi nous avons mis à jour notre politique de confidentialité, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : www.aircorsica.com/conditions-generales-de-vente.html

Vous pouvez avoir des explications sur les données que nous recueillons et la manière dont nous les utilisons ainsi que vos droits et vos options concernant vos données.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties, s'engagent à maintenir confidentiels les renseignements donnés et documents divers qui lui seraient communiqués par l'une ou l'autre des Parties et dont elle aura connaissance à l'occasion de l'accord de la convention.

ARTICLE 6 : MISE EN ŒUVRE

L'inscription se fera sur l'adresse : <https://aircorsica.com/b2b/new-account>

Dès confirmation de l'inscription et signature de la présente convention, un Code Client et un Code d'accès sont générés. Ceux-ci seront diffusés auprès de l'ensemble des adhérents du CE (codes communs à tous les adhérents)

Fait à Ajaccio, le en deux exemplaires (une pour chacune des parties).

Le Président du Directoire,

Pierre MURACCIOLE,

Le Secrétaire du CE :

Société :

Nom et Prénom